

Aide à la connexion au TSO (Téléservice Orientation)

Phase provisoire d'orientation

Vous devez désormais vous connecter au portail Scolarité Services avant les conseils de classe des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre afin de saisir vos intentions d'orientation provisoires et définitives pour votre enfant (Seconde Générale et Technologique – Seconde Professionnelle- 1^{ère} année de CAP).

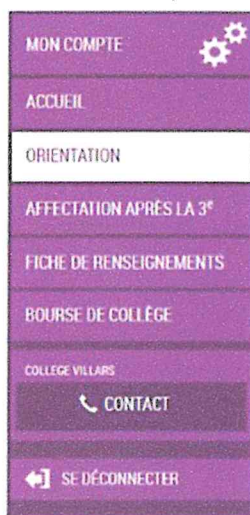
→ Les conseils de classe du 2^{ème} trimestre se dérouleront entre le 8 et le 15 mars 2021

→ Les conseils de classe du 3^{ème} trimestre se dérouleront au début du mois de juin.

1. Connexion au Téléservice

Le téléservice est accessible par le portail Scolarité Services. La connexion se fait au moyen d'un compte ATEN ou EduConnect ou FranceConnect : **voir le flyer joint indiquant les dates d'ouverture du service.**

- le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe



Après la connexion, il faut choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran

Le calendrier ci-dessous est affiché lorsque la campagne d'orientation n'est pas encore ouverte. Les dates 1 et 3 sont fixées par le service académique d'information et d'orientation via le paramétrage des phases provisoire et définitive dans **Siècle Orientation**. Ces dates servent à ouvrir et fermer automatiquement les phases sur le téléservice.

ORIENTATION

La campagne d'orientation n'est pas ouverte.

Le calendrier est le suivant :



2. Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

il doit saisir au moins 1 intention ; il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;

le rang détermine l'ordre de préférence ; les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

MON COMPTE

ACCUEIL

ORIENTATION

AFFECTATION APRÈS LA 3^e

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BOURSE DE COLLÈGE

COLLEGE VILLARS

CONTACT

SE DÉCONNECTER

SERVICE EN LIGNE
ORIENTATION

1 Intentions provisoires

Choix définitifs

Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

Le rang détermine l'ordre de préférence

↓ ↑ 🗑️

☐ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

☐ 2^{de} professionnelle

☐ 1^{re} année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER

VALIDER

Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

1 Intentions provisoires

Choix définitifs

Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

Si le représentant coche 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter

↑ 🗑️

☒ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

☐ 2^{de} professionnelle

☐ 1^{re} année de CAP

AJOUTER UNE INTENTION

Voie professionnelle

Le représentant a la possibilité de cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle souhaitée : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

1 Intentions provisoires

Choix définitifs

Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



☐ 2de générale et technologique ou 2de STHR ?

☒ 2de professionnelle

☐ 1re année de CAP

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribué par votre établissement.

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation

Champ libre

☐ Sous statut scolaire ?

☐ Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

1 Intentions provisoires

Choix définitifs

Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



☐ 2de générale et technologique ou 2de STHR ?

☐ 2de professionnelle

☒ 1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier

Métier ou formation

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

☐ Sous statut scolaire ?

☐ Sous statut d'apprenti ?

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1 Intentions provisoires

Choix définitifs

Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER